

Blois, le 13 OCT 2020

Le Directeur

N° 296 /SDIS/2020/CM/MM

Affaire suivie par : Magali MARTZOLFF

☎ : 02 54 51 54.35

✉ : magali.martzolff@sdis41.fr

NOTE D'INFORMATION N° 2020-38-1

Président	<input type="checkbox"/>	Préfecture	<input type="checkbox"/>	Conseil Départemental	<input type="checkbox"/>
Comité de direction	@	Groupement Territorial Nord	<input checked="" type="checkbox"/>	CS	<input checked="" type="checkbox"/>
Pôle Opérationnel	@	Groupement Territorial Sud	<input checked="" type="checkbox"/>	CPI	<input checked="" type="checkbox"/>
SSSM	<input checked="" type="checkbox"/>	CTA-CODIS	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous syndicats	<input type="checkbox"/>
Groupement Administration	<input checked="" type="checkbox"/>	Centre de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	UDSP	<input type="checkbox"/>
GAECPP	<input checked="" type="checkbox"/>	CSP Blois-Nord	<input checked="" type="checkbox"/>	Personnels concernés	<input type="checkbox"/>
Group. des Services Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	CSP Romorantin-Lanthenay	<input checked="" type="checkbox"/>	Centres concernés	<input type="checkbox"/>
Group. Gestion des Risques	<input checked="" type="checkbox"/>	CSP Vendôme	<input checked="" type="checkbox"/>		
REDACTION-MODIFICATIONS					
Indice	Initiateur	Date	Modification(s)		
0	Magali MARTZOLFF	12/03/2020			
1	Cne PONIN-SINAPAYEN	20/08/2020	Transmission des demandes de récompenses <i>(modifications surlignées)</i>		

Objet : Création d'une chancellerie au sein du SDIS de Loir-et-Cher

Pièces jointes : Fiche de demande de récompense + Annexe – Conditions d'attribution des titres et récompenses

Afin d'établir une cohérence dans l'octroi des distinctions, d'analyser les propositions d'attribution et d'en vérifier les critères, une Chancellerie a été créée au sein du SDIS de Loir-et-Cher.

Au-delà du domaine des distinctions et récompenses, la Chancellerie est également l'instance garante du respect de l'application des dispositions protocolaires et celles relatives à l'organisation des cérémonies conformément au guide départemental du protocole qui vous sera adressé prochainement.

La Chancellerie est constituée:

- du colonel Christophe MAGNY, Directeur du SDIS ;
- du lieutenant-colonel Christophe LOEW, chef du pôle opérationnel ;
- du lieutenant-colonel Anthony YVON, chef de groupement territorial ;
- du capitaine Adrien PONIN-SINAPAYEN, chef du CSP Blois-Nord ;
- de madame Magali MARTZOLFF, chef du secrétariat général ;
- de madame Silvine LYAET, Directrice Administrative et Financière.

La composition de cette instance pourra être élargie au Président de l'Union Départementale autant que de besoin.

Les demandes de récompenses sont à adresser sous couvert de la voie hiérarchique par le biais de la « fiche de demande de récompense ».

Après avis du supérieur, celle-ci doit être adressée à la chancellerie du SDIS du Loir-et-Cher par courrier ou par mail à chancellerie@sdis41.fr.

Ce document est également téléchargeable sur le site internet:

<https://sdis41.fr/outils-services/chancellerie.html>

Le Directeur



Colonel Christophe MAGNY